



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



D-2020-021

L'an **deux mille vingt**, le **26 mai**, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de VARENNES-VAUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Madame Isabelle BONNICEL**, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 mai 2020

Etaient présents : Mme BONNICEL, M. FRIAUD, M. MARCONNET, Mme ALTMAN, M. DAMBRINE, M. SAGET, Mme LAROCHE, Mme DUCOURTIOUX, Mme THOMAS, Mme DUBOIS, Mme ROBIN-CHAUVOT, Mme LACOUR, M. DUBOIS, M. REVERCHON, Mme POIRIER, M. MORAND, M. COIGNET, M. TAUPIN, M. GUERIN, Mme KELLER, Mr SICOT, Mme GRAILLOT, M. BENEDIT, Mme DESABRE, M. LECHER.

Avaient donné procuration : M. FICHOT à Mme BONNICEL, Mme VATAN à Mr MARCONNET.

Etaient absents : M. GAUTHERON, M. MOTTAIS.

Monsieur SICOT a été désigné Secrétaire de séance.

OBJET : – CREANCES ETEINTES

Monsieur le Receveur Municipal a fait savoir à la Collectivité qu'à ce jour aucune action en recouvrement n'est devenue possible pour plusieurs titres de recettes concernant un administré présentant des impayés sur la régie de Cantine et Garderie.

La Collectivité s'est vue notifier l'effacement de cette dette par un jugement de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire du tribunal.

Il s'agit des titres :

Titre 72 de 2019 pour 849.33 euros

Titre 221 de 2019 pour 148.59 euros

Titre 349 de 2019 pour 184.86 euros

Titre 439 de 2019 pour 120.26 euros

Titre 855 de 2019 pour 386.01 euros

Mairie

54 avenue de la Bourde
BP 90121
58641 Varennes-Vauzelles Cedex

tél : 03.86.71.61.71

fax : 03.86.57.17.49

mairie@ville-varennes-vauzelles.fr

C'est pourquoi, Mr Friaud propose, conformément à l'avis de la commission des finances du 18 mai dernier, de faire admettre ces sommes irrécouvrables en créances éteintes, et de

porter leur montant global de 1 689.05 euros au compte 6542 par le biais d'un mandat administratif.

Adopté à l'unanimité.

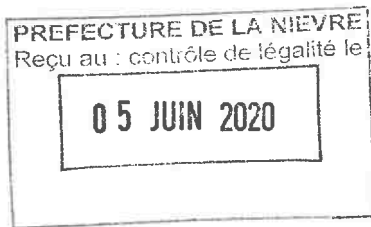
Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Varenes-Vauzelles, le 27 mai 2020



Le Maire,

Isabelle BONNICEL



05 JUIN 2020